

Propriété (Losange). Les propositions suivantes sont équivalentes.

- (i) $ABCD$ est un losange.
- (ii) $ABCD$ est un parallélogramme dont les diagonales sont perpendiculaires.
- (iii) $ABCD$ est un parallélogramme ayant deux côtés consécutifs de même longueur.
- (iv) $ABCD$ est un quadrilatère ayant ses quatre côtés de même longueur.

Propriété (Rectangle). Les propositions suivantes sont équivalentes.

- (i) $ABCD$ est un rectangle.
- (ii) $ABCD$ est un parallélogramme ayant un angle droit.
- (iii) $ABCD$ est un parallélogramme dont les diagonales sont de même longueur.
- (iv) $ABCD$ est un quadrilatère ayant ses quatre angles droits.

Définition (Carré). Un quadrilatère qui est à la fois un losange et un rectangle est appelé un *carré*.

